

# Cabine Catégorie 4



## Protection optimale du chauffeur : la meilleure qualité d'air possible !

### Un système de filtration performant (norme EN 15695-2) :

- Un filtre à 3 niveaux : papier, particule, charbon actif
- Assurant la meilleure filtration possible contre les poussières, aérosols et vapeurs

### Une cabine pressurisée

- Aucune entrée de produit dans la cabine grâce à une pression de 20 Pa
- Un voyant vous avertit dès la détection d'une chute de pression
- Le "Plus" Matrot : dans nos cabines Catégorie 4, la mise sous pression est automatique dès que la porte est fermée et que le contact est mis. Le chauffeur n'a donc rien à faire pour enclencher sa protection cabine

## Un réel confort de conduite

### Une ventilation puissante et une climatisation efficace

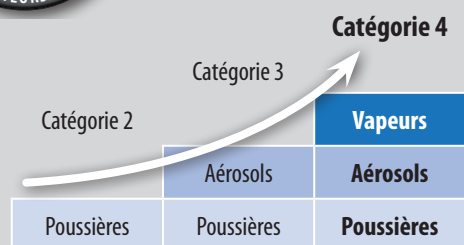
- Renouvellement de l'air rapide et constant grâce à la puissance du ventilateur (500 l/min)
- Désembuage efficace et rapide

### Remplacement des filtres, nos experts vous conseillent :

*Les filtres s'encrassent au fur et à mesure des traitements. Il est donc recommandé de les remplacer au minimum une fois par an, ou toutes les 150 à 200 heures (ces délais peuvent être plus courts selon la fréquence et le contenu de vos traitements). Si vous oubliez ou tardez à les remplacer, votre cabine n'est plus pressurisée et votre protection n'est plus assurée.*

*Chez Matrot, afin de garantir l'efficacité du système et dès l'achat de votre automoteur, nous vous conseillons sur l'achat de Kits d'entretien complets. Demandez conseil à votre concessionnaire.*

**Matrot : le premier constructeur français d'automoteurs à certifier ses cabines en Catégorie 4 !**



**Protection maximale !**

La norme européenne EN 15695 a pour objectif d'améliorer la protection des conducteurs de machines agricoles contre les poussières, les aérosols et les vapeurs au cours des travaux de pulvérisation ou d'épandage.



Filtres, pressurisation, ventilation... En vertu de leurs équipements et de leurs qualités protectrices, les cabines des automoteurs

Matrot Xénon et Hellios II entrent désormais dans la catégorie offrant la meilleure protection qui soit, la Catégorie 4 ! Elles garantissent au chauffeur une protection maximale contre les éventuelles contaminations lors des traitements de produits phytosanitaires.

La Mutualité Sociale Agricole recommande désormais de ne traiter que dans des cabines de catégorie 4.



**Cabine Catégorie 4 - Disponible sur :**

Xénon Pro  
Xénon Expert  
Hellios II